



Flash-news, 10 mars 2022 – 17H00

Mesures COVID : assouplissement des règles des lundi 14.

- Plus de distance « obligatoire » à respecter mais encouragement à conserver la « distanciation sociale » ;
- Restauration d'entreprise sans jauge ni réservation. Le repas à son bureau n'est plus autorisé.

Autres mesures :

- Nettoyage régulier des surfaces (bureaux, salles de réunion, salles de restauration, postes de travail)
- Aération régulière des pièces fermées et des locaux
- Port du masque obligatoire dans les transports collectifs et pendant le co-voiturage
- Port du masque pour les salariés qui le souhaitent sur le lieu de travail
- Télétravail : application de l'accord en vigueur
- Les déplacements à l'International (hors Europe) restent limités à des motifs liés au business et restent soumis à validation du Site MD
- Les conditions de voyages dans les pays étrangers et de retour en France sont précisées dans l'outil de réservation de voyages. Avant tout déplacement, la situation étant évolutive, merci de consulter le site International SOS
- Prévenir immédiatement le service médical en cas de symptômes ou cas positif
- Permanence du « Covid Market » uniquement le mercredi de 11h à 12h (aucune livraison en dehors de ce créneau)

L'équipe FO d'Alstom-VPF est à votre disposition pour toutes questions.

Vous pouvez trouver des tas d'informations et nous contacter :

- Via nos sites internet : www.fo-alstom.com et www.fo-vpf.fr
- Sur notre page Facebook (www.facebook.com/FO-Vpf-157681517910842)
- Par tel au 06.67.52.81.29

